

LA RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS

Un An. 10 fr.
Six Mois. 5 »
ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION

Tout ce qui concerne l'Administration
Abonnements, Articles d'argent
Doit être adressé à M. A. ALRICY
Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION

Adresser les communications
A M. COSTE-LABAUME, Directeur
Cours Lafayette, 5, Lyon
LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES

Fermier général : V. FOURNIER
Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
Rue Confort, n° 14
LYON

FRANC-PARLER

C'est fait ; la place est nette. — Le maréchal de Mac-Mahon n'est plus Président de la République, et M. Jules Grévy lui succède à la tête du pouvoir. On ne peut que se féliciter de la disparition d'une équivoque qui avait trop duré, on ne peut que saluer avec une joie patriotique l'avènement d'un Président de la République, républicain.

C'était là le nœud gordien de la situation, en effet, c'était l'origine, le principe de toutes les difficultés, de tous les tiraillements, au milieu desquels nous nous débattons depuis cinq ans.

Par ses convictions, par ses préjugés, par ses alliances, le maréchal de Mac-Mahon était l'ennemi né de nos institutions démocratiques. Son élévation au pouvoir ne fut qu'une préparation à leur renversement ; le titre même qu'il portait était un contre-sens perpétuel, et grâce aux gens de l'ordre moral, la France présentait ce spectacle étonnant d'un chef d'Etat animé d'une haine cordiale contre son propre gouvernement et associé à toutes les entreprises de ses ennemis.

Il était temps que cette anomalie prit fin ; il était temps que le Président de la République ne s'érigeât plus en protecteur de tous les partisans des régimes déchus, et que l'Élysée ne fût plus la forteresse, le refuge des bonapartistes et des cléricaux masqués sous l'étiquette menteuse de conservateurs.

Pour être logique avec ses opinions, pour être conséquent avec lui-même, ce n'est pas le 30 janvier 1879 que le maréchal de Mac-Mahon aurait dû se retirer, mais bien le 14 octobre 1877, après l'effondrement de sa campagne du 16 mai, et surtout le 6 janvier dernier, au lendemain des élections sénatoriales.

Devant ces manifestations éclatantes de la volonté nationale, la volonté contraire du

maréchal devait s'incliner, et se soumettre ou plutôt se démettre.

M. de Mac-Mahon a voulu rester pour servir de protecteur et d'égide aux survivants d'une aventure néfaste, mais il était fatal que le moment viendrait où le maréchal, acculé dans une impasse, serait obligé de sauter.

Cette impasse a été le remplacement des « vieux camarades » taxés de désorganisation de l'armée. Nous examinons plus loin ce que vaut ce prétexte, mais, bon ou mauvais, le prétexte a été accepté : la situation s'est dénouée comme elle devait l'être, comme elle aurait dû l'être depuis plus d'un an ; en moins de deux heures, la Présidence a changé de titulaire, le Pouvoir a changé de chef.

Et à ce propos, n'oublions pas de remarquer que si, pour la seconde fois, depuis près d'un siècle, ce changement de pouvoir s'opère sans révolution, sans troubles, sans désordre, c'est à la République que nous le devons.

Louis XVIII est rentré en France avec l'invasion prussienne, Louis-Philippe a ramassé sa couronne sur les barricades de 1830, Napoléon III s'est élevé par l'assassinat et le parjure ; aucun de ces souverains, aucun de ces monarques n'est monté sur le trône sans avoir les mains souillées par des traces de boue et de sang. Il a fallu l'action tutélaire et éminemment conservatrice des institutions républicaines, pour que M. de Mac-Mahon succédât à M. Thiers, pour que M. Grévy succédât à M. de Mac-Mahon, sans qu'il se manifestât l'ombre d'une émotion extérieure, l'ombre d'un trouble dans la rue.

Osera-t-on parler maintenant de régime de désordre et d'émeute ?

N'insistons pas, la lumière du jour ne se prouve point, elle se montre.

Ce qu'il faut retenir avant tout de la grande journée du 30 janvier, c'est que le gouverne-

ment de la République se trouve désormais dans des mains loyales et sûres, au-dessus de tout soupçon, — c'est que le nouveau Président a pour première qualité un attachement sincère, absolu et sans réserve aux institutions dont il a la sauvegarde.

Ajoutons que sa haute personnalité inspire le respect à tous les partis, et que Jules Grévy a eu le suprême honneur de se voir porter au pouvoir par ses adversaires eux-mêmes, obligés de s'incliner devant la noblesse de son caractère et la dignité de sa vie.

Quelques farceurs de bas étage essaieront sans doute de plaisanter « l'absence de prestige » d'un homme qui n'est ni duc, ni prince et qui n'a pas perdu de batailles, mais il ne vaut pas la peine de relever ces sottises.

La France entière acclame en Jules Grévy non pas un maître, non pas un soldat... malheureux, — mais l'un de ses enfants les plus dignes, mais le premier serviteur de la patrie et de la Loi ; — ce prestige lui suffit.

JACQUES BARBIER.

LA POLICE DÉVOILÉE

Il en est, paraît-il, de la police française, comme de certains grands hommes à la mode. Tout leur prestige est dans leur réputation. A distance c'est quelque chose ; de près, ce n'est plus rien... plus rien de parfait. Il suffit de les fouiller, pour les trouver nantis de toutes sortes de qualités suspectes.

Le procès de la *Lanterne* a mis au jour, en effet, de surprenantes révélations. D'après des dépositions, qu'on ne peut traiter de bavardages, la préfecture de police de Paris ne serait qu'un antre de loups-cerviers du bonapartisme — on s'en doutait quelque peu — aussi dangereuse pour le public que pour l'Etat. On y « ligote » les prévenus ; on les « passe au tabac » ; au besoin, on ourdit des accusations abominables, et on s'y joue de

Robert-Macaire. — Et si tu avais vu, Bertrand, comme je maniais le manche !

Bertrand. — Et comment se fait-il aujourd'hui que vous vous trouviez de l'autre côté ?

Robert-Macaire. — L'ingratitude humaine, Bertrand ! Les marouffes oublient aujourd'hui que j'ai sauvé la société...

Bertrand. — Et la famille.

Robert-Macaire. — Et la propriété.

Bertrand. — Et la religion !

Robert-Macaire. — Et la religion, tu l'as dit.

Bertrand. — Il est clair que vous étiez fait pour ça !

Robert-Macaire. — N'est-ce pas ?

Bertrand. — Et rien qu'en voyant votre figure, on comprend tout de suite que vous êtes un sau-

Robert-Macaire. — Ce qui n'empêche pas qu'ils m'ont flanqué dehors comme un laquais.

Bertrand. — Les gueux ! Mais dites-moi, je croyais qu'après la finance et la magistrature, vous vous étiez illustré dans le militaire ?

Robert-Macaire. — Je me suis illustré partout.

Bertrand. — Dans toutes les situations j'ai marqué mon passage par des hauts faits dignes de l'histoire.

Robert-Macaire. — Je l'ai toujours pensé.

Robert-Macaire. — Tel que tu me vois, Bertrand, j'ai rendu dix places fortes, livré 180 000 hommes et signé quatre capitulations.

Bertrand. — Mais ! César n'en avait pas tant fait.

Robert-Macaire. — Alexandre non plus. — Je puis défier tous les capitaines de l'antiquité et des temps modernes.

Bertrand. — Ça se voit de reste.

Robert-Macaire. — Eh bien ? comprends-tu qu'après de tels exploits on ait l'infamie de me faire rendre mes galons ?

Bertrand. — C'est à vous dégotter de la gloire militaire.

l'honneur des citoyens, témoin la mésaventure de cet excellent M. Rouvier, député de Marseille, qui fut traîné en police correctionnelle pour un attentat dont le véritable auteur était connu et sciemment négligé, au moment même où lui, accusé innocent, comparait sur la sellette. Quant à protéger les intérêts de la République, ce n'est point du tout la consigne du lieu. Il n'y a de faveur et d'avancement que pour les affidés de la réaction.

En voilà une administration tutélaire ! C'est à faire rêver !

Serions nous encore au moyen-âge, ou bien vivrions-nous sous la latitude du Maroc ? Jamais le désordre social, entretenu par les ministères hybrides qui ont malmené la France depuis l'Assemblée de malheur, n'a été si bien pris en flagrant délit. Jamais la main des conspirateurs, qui se moquent des institutions légales et essaient des résistances impossibles, n'a paru d'une manière si évidente.

Les Ansart, les Jacob, les Marseille, les Brissaud, les Lombard, en dépit du jugement qui a couvert leur loyauté et leur honorabilité, ont encore des comptes à rendre à l'opinion publique. La lumière se fera sans doute sur les mystères qui entourent leurs bureaux.

M. Albert Gigot, dont l'ignorance en cette rencontre est quelque peu prouvé, a pris l'initiative d'une rigoureuse enquête. M. de Marcère s'est empressé de fournir les commissaires scrutateurs demandés. Pour peu que l'on veuille aller au fond des choses, on n'aura pas de peine à dévoiler les iniquités commises sous le manteau respectable de la police. Tous les témoins n'étaient pas à l'audience du tribunal, où la *Lanterne* soutenait sa bonne foi ; toutes les victimes n'ont point fait entendre leur justes doléances. Il faut, une fois pour toutes, avoir le courage de remuer l'ordure des « honnêtes gens ».

A cette occasion, les prophètes de l'ordre et de l'autorité ne manquent pas de faire entendre leurs lamentations stéréotypées. On désorganise l'administration ! On pousse à l'indiscipline ! Faire déposer des inférieurs sur leurs chefs hiérarchiques, quel scandale ! C'est le renversement de toutes les saines notions en matière de gouvernement !

Robert-Macaire. — Aussi je m'en fiche. — La France s'en tirera comme elle pourra.

Bertrand. — Bien dit. Laissez-les se débrouiller ! — Ce qui m'étonne, c'est que vos concitoyens n'aient pas reconnu tant de mérites divers en vous nommant quelque chose.

Robert-Macaire. — L'esprit public est gangrené, Bertrand, les journaux corrompent les masses. — Figure-toi que j'ai essayé de me présenter à la députation et au Sénat...

Bertrand. — Et les électeurs ne vous ont pas porté en triomphe ?

Robert-Macaire. — Rincé sur toute la ligne.

Bertrand. — Malheur ! on ne reconnaît plus le talent.

Robert-Macaire. — Ni les vertus, ni les capacités, ni l'honneur, ni les droits acquis, nous tombons, nous dégringolons dans le bourbier de la démagogie et de la clique.

Bertrand. — Ce a saute aux yeux, du moment que vous êtes sans place.

Robert-Macaire. — Et que je n'ai plus le sou ! Il me restait un refuge...

Bertrand. — Lequel ?

Robert-Macaire. — La police ! Voilà qu'on parle de la nettoyer.

Bertrand. — Mais ces sacrépants ne respectent donc rien. — S'il n'y a plus moyen seulement d'être mouchards, qu'allons-nous devenir ?

Robert-Macaire. — Il faut reprendre notre ancien métier, Bertrand.

Bertrand. — Banqueroutiers... Peuh ! petits bénéfices.

Robert-Macaire. — Bah ! en s'y prenant bien, on trouve encore quelque argent à gagner. Du reste, il n'y a pas à choisir ; nous n'avons plus de ressource que dans notre vieille enseigne : *Enfin nous avons fait faillite !*

L. LECLAIR.

FEUILLETON DE LA RENAISSANCE

GRANDE DÉTRESSE !

Robert-Macaire. — Le commerce ne va pas, Bertrand.

Bertrand. — A qui le dites-vous, patron ? Regardez mes poches !

Robert-Macaire. — Heureux gaillard, tu as encore des poches. — Les miennes n'existent plus depuis longtemps. — A quoi me serviraient-elles du reste ?

Bertrand. — Hélas ! à y loger le diable.

Robert-Macaire. — Il ne faut pas se le dissimuler, Bertrand, notre situation est navrante.

Bertrand. — C'est à dire qu'elle arracherait des larmes à un moëllon. — Voulez-vous la moitié de mon mouchoir pour que nous pleurions ensemble ?

Robert-Macaire. — Tu possèdes un mouchoir, Césus !

Bertrand. — C'est tout ce qui me reste de mon patrimoine. — Et voyez dans quel état !

Robert-Macaire. — Oui, autant de trous que j'en ai fait à la lune pendant ma splendeur.

Bertrand. — Le fait est, patron, que vous avez occupé de belles positions dans le monde.

Robert-Macaire. — De belles positions ! des positions superbes, magnifiques, ébouriffantes, étourdissantes ; des positions dont tu ne te doutes pas.

Bertrand. — Que si je m'en doute : vous avez été dans les finances.

Robert-Macaire. — Oui Bertrand, dans les finances. — Je tenais le haut du pavé à la Bourse, je commandais une armée de gratte-papiers et de sous-secrétaires de bureau galonnés jusqu'aux oreilles. —

J'avais à ma disposition une caisse grande comme ça, Bertrand...

Bertrand. — Grande comme ça, mazette !

Robert-Macaire. — Où je pouvais puiser à pleines mains...

Bertrand. — Jusqu'au coude ?

Robert-Macaire. — Oui jusqu'au coude — inclusivement.

Bertrand. — Et il y avait dans cette caisse ?

Robert-Macaire. — De l'or, des billets de banque, des actions, des obligations, des rentes, des coupons...

Bertrand. — Ne continuez pas, vous me donnez le vertige ? Et dire que que vous avez perdu une si bonne place !

Robert-Macaire. — Que veux-tu, des malheur ! Des caissiers qui filent, des erreurs d'addition, des soustractions, des livres mal tenus...

Bertrand. — Ne me parlez pas de ces gredins de livres.

Robert-Macaire. — Oui je l'ai dit souvent, avec des livres, il n'y a plus de commerce possible.

Bertrand. — Vous avez été aussi dans la magistrature ?

Robert-Macaire. — Parbleu !

Bertrand. — Et vous deviez faire un fameux juge...

Robert-Macaire. — Il est certain que les accusés ne bronchaient pas devant moi... A la moindre révolte, v'lan ! à Cayenne.

Bertrand. — Bigre, ce n'était pas long !

Robert-Macaire. — Pourquoi perdre son temps avec la canaille ?

Bertrand. — C'est juste. — Alors vous en avez expédié un certain nombre là-bas ?

Robert-Macaire. — Mais oui, dans les quinze ou vingt mille environ. — Je ne me rappelle pas bien — tu comprends, après plus de vingt ans.

Bertrand. — Ah ce fut un fier balayage !

Toujours les mêmes principes du bon vieux temps : l'administra...tion est infaillible ; l'administra...tion est au-dessus du vulgaire contribuable ; l'administra...tion est une arche sacrée, où l'œil du public ne doit pas même pénétrer.

Ces principes, heureusement, n'ont plus cours en l'an de grâce 1879. Tous les fonctionnaires, y compris ceux de l'ordre policier, lors même qu'ils sont de la classe des mandarins, sont responsables et n'échappent point au contrôle. S'ils ont le privilège étonnant d'être crus sur parole, quand il s'agit d'exécuter martialement un prolétaire soupçonné de pétrolisme, comme dans l'affaire Vilain, il est de juste réciprocité que les agents sous leurs ordres soient reconnus aptes à témoigner, sous la foi du serment, de leurs agissements secrets... beaucoup trop secrets, lorsque la sûreté de l'Etat et les droits de la société l'exigent.

M. Albert Gigot a compris la juste émotion qui règne dans le public. La condamnation qui a frappé la Lanterne ne lui a point paru une justification suffisante de ses collaborateurs. S'il a manqué de clairvoyance jusqu'à ce jour, qu'il ne manque point de fermeté, maintenant qu'on lui a mis la puce à l'oreille ! Qu'il fasse la lumière éclatante autour de lui ! Une enquête pour la forme serait une mystification !

LA BOURSE

Vous avez lu les prédictions sinistres de la presse bien pensante :

— Bouversement des affaires, crise du commerce, inquiétude des intérêts, abomination de la désolation, en un mot.

— Réponse de la Bourse : cinquante-cinq centimes de hausse.

Pauvres prophètes ! Tristes Jérémies ! Il ne leur reste plus d'autre ressource que de se noyer dans leurs larmes. Ce n'est pas nous qui leur tendrons la perche.

ASSEZ DE GÉNÉROSITÉ !

L'épuration du personnel administratif, réclamée par la majorité de la Chambre, promise par le cabinet Dufaure, ne saurait manquer de passer à bref délai dans le domaine des réalités.

Il y a des indices qu'on a mis la main à la pâte. M. Hérodol a été placé à la tête de la Préfecture de la Seine, et M. Léon Say a donné congé à plusieurs trésoriers payeurs-généraux. Sans la crise gouvernementale, l'épuration serait peut-être un fait accompli.

Le principe admis des services acquis n'est pas, toutefois, sans nous causer quelque méfiance.

On doit évidemment des égards aux années de service. Mais, ceux-là se sont privés d'avance du bénéfice de toute indulgence, qui par un fanatisme inconsidéré ou par une ambition imprudente ont offert leur concours aux démolisseurs conjurés de la République. Ils espéraient la récompense de leur coopération extraordinaire à l'entreprise des restaurations vermoulues. Il est juste qu'il soient punis par où ils ont péché.

Tant pis pour eux, si au lieu de l'avancement ils rencontrent la dégringolade ! Ils ont perdu la bataille avec leurs chefs ; qu'ils les suivent dans leur déroute !

Il n'y a pas lieu d'être retenu à leur égard par une fausse pitié. Assez de générosité ! L'épuration n'est pas une question de sentiment, mais une question de préservation personnelle. Un roi de France disait jadis qu'il ne fallait pas, quand on marchait contre les ennemis, en laisser derrière soi. C'est bien le moins que la République soit admise à ne tolérer parmi ses serviteurs, ni médisants, ni traîtres.

Le besoin de tout gouvernement d'avoir un ensemble de fonctionnaires sympathiques, sûrs, dévoués, nous paraît si naturel, que nous trouvons absurde la prétention de rester en place de tous les chefs d'administration qui ont accusé leurs vives sympathies pour le régime des Beulé, des Buffet et des de Broglie.

Est-ce que la Restauration, l'Empire ne se sont pas entourés tour à tour d'un personnel créé à leur image et à leur dévotion ? Était-il question en 1815, en 1830, et en 1852 des services acquis, pour ne laisser dans toutes les administrations que des admirateurs des nouveaux régimes ? Est-ce que si, par malheur, l'un de ces régimes

venait à réparaître, le coup de balai général ne s'effectuerait pas sans hésitation d'aucune sorte ?

Nous ne croyons pas le parti républicain sans défaut. Mais il en est un, qui lui est propre, et dont il devrait se corriger à la longue. Il est trop généreux, et partant trop bête.

Il se laisse interloquer par les exclamations des valets engraisés de l'Empire, qui ont l'aplomb de crier « à la curée des places, » « à la horde des affamés, » « à l'explosion des appétits féroces des basses couches sociales. » Ce sont là des cris trop intéressés pour qu'ils méritent quelque attention.

Soyons bons, si l'on veut, mais pas niais et pas dupes !

Assez de générosité !

Les bons antécédents ne détournent point les rigueurs de la justice de la tête d'un coupable ordinaire.

Les services acquis ne sauraient rendre leur robe blanche aux fonctionnaires qui l'ont traînée dans la boue du 16 mai.

Espérons que M. Dufaure et consorts reconnaîtront la justesse de cette vérité, digne de M. feu de la Palisse !

BESOIN DU COEUR

M. Freppel, docteur en théologie, ex-professeur d'éloquence sacrée à la Sorbonne, présentement évêque d'Angers et émule de M. Dupanloup, vient de se signaler par la lettre la plus neuve, la plus ingénieuse, la plus étourdissante, etc., que l'on puisse imaginer.

Il a écrit quatre pages de remontrances à M. Dufaure, pour le mettre en garde contre les exécutions de procureurs généraux et de magistrats, — illustres par leur savoir et leur piété, — dont la presse républicaine réclame le renvoi à la suite des engagements pris par son Excellence.

Ce saint homme est bigrement en colère, et il est rudement ferré sur les textes de l'Écriture, pour démontrer que la magistrature, dont la France démocratique jouit actuellement, est ointe du Seigneur autant que la milice du sanctuaire, et comme elle au-dessus des clabauderies des profanes. A le croire sur parole, il a été prédit par les précurseurs bibliques de Veillot que la justice serait toujours réactionnaire ou ne serait pas, et que toutes les cataractes du ciel s'ouvriraient sur notre pays, le jour où la République méconnaîtrait les services acquis des hommes vénérables, qui s'appellent Bastien, Duchastaignier, Boissard et Gabrielli.

Chemin faisant, il tonne contre les procédés délateurs des scribes qui tiennent une plume impie, et il dénonce lui-même des excès intolérables dans tout pays civilisé, en exprimant l'espoir que le bras du ministre compétent n'est pas désarmé à ce sujet !

L'algare de ce vaillant Freppel est on ne peut plus risible.

Mais de quoi se mêle-t-il ce pasteur des âmes, chargé d'ouvrir le chemin du ciel aux déshérités de la fortune et aux faibles d'esprit ?

De quoi se mêle-t-il ce pontife spirituel, dont la mission spéciale est d'exercer la charité, de consoler les infortunes et de rester à l'écart des misérables ambitions qui divisent les hommes ?

Les lauriers, cueillis dans l'arène politique par le fougueux Dupanloup, l'empêchent-il de dormir ? Ce n'est point, certes, le succès des lettres de ce dernier à l'Académie et au Conseil municipal de Paris, qui peut l'encourager à rédiger des épîtres aux ministres de la République.

La lettre de M. Freppel, enjoignant au garde des sceaux de garder sur leurs sièges des magistrats, qui ont perdu la confiance des justiciables, est le pavé de l'ours asséné sur la tête de ces moribonds.

MM. Bastien, Boissard, Duchastaignier, Gabrielli, etc., sont les protégés de l'autel et les auxiliaires du *Gésu* ?... Donc, il faut les congédier à tout prix. C'est un motif de suspicion légitime qui s'ajoute en plus à leur dossier, déjà passablement chargé. La justice républicaine n'a que faire des serviteurs du cléricisme, des magistrats pleins de respect pour les bûchers de l'Inquisition et les tortures flétries par Voltaire.

M. Freppel n'en a pas moins commis un énorme abus de plume. N'avait-il pas cent autres sujets pour écouler ses flots d'éloquence dogmatique : le denier de St-Pierre, la peste en Russie, le scandale Maret, les neiges providentielles, la fièvre de la loterie et autres actualités fertiles en beaux développements ? Si les prélats se mettent à traiter, au jour le jour, les questions politiques les plus irritantes, il ne restera bientôt plus aux journalistes de profession, incapables de soutenir une telle concurrence, — n'ayant pas le Saint-Esprit à leur disposition, — que la ressource de se métamorphoser à leur tour en prédicateurs de carêmes.

M. Freppel a commis en outre un abus de pouvoir, en signant de son nom épiscopal d'Emile une critique publique des actes du gouvernement, que le concordat lui prescrit de respecter dans son indépendance civile. Quel dommage que l'on ne puisse évoquer l'âme d'un Philippe-Auguste ou d'un Louis XIV, pour savoir la grimace qu'ils auraient faite en apprenant l'envoi d'une mercuriale évangélique aussi raide que celle adressée à M. Dufaure ? Ces fils respectueux de l'Église n'auraient pas manqué de bondir d'indignation. Ils auraient peut-être fait brûler la mercuriale en place de Grève.

La République ne réprimandera pas même le prélat Emile. A quoi bon une condamnation inoffensive d'abus ? Ne faut-il pas, d'ailleurs, excuser une algare, que son auteur, expert dans l'art des précautions oratoires, a qualifiée de « besoin du cœur. »

Il n'y a qu'un profit à tirer de l'incident. Faire rentrer le plus tôt possible le clergé dans les églises, et le rendre passible des lois communes qui pèsent sur tous les citoyens.

FEUILLES VOLANTES

M. de Baudry-d'Asson, député de la Vendée, à l'occasion de la mort de son père, a été honoré d'une lettre de condoléance de la part de M. le comte de Chambord.

Les féaux de M. le comte n'ont pas lieu d'être jaloux : il leur distribue, avec une impartiale bienveillance, sa parole consolatrice.

Les lettres de condoléance, venues de Frostdhorff et rendues publiques, doivent faire déjà, en effet, une jolie collection.

C'est un genre, créé par le royal exilé, autant pour occuper ses loisirs que pour faire connaître la supériorité de son esprit.

Sa réputation épistolaire l'emportera bientôt sur celle de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Mais quel peut être le prix d'épîtres prodiguées ainsi à tout venant ?

Quelle fierté M. Baudry-d'Asson peut-il éprouver d'un témoignage de « haute estime, » qui a été accordé hier à M. le baron de Colintampon et qui sera décerné demain à M. le vicomte de Vieille-Chaussette ?

Voici un grave événement, capable d'assombrir l'horizon politique.

Un point noir apparaît sous le ciel bleu de la Provence !

Mistral, le poète de *Miréio*, a arboré le drapeau du séparatisme. Dans un discours prononcé à Arles, il a reproché à un félibre d'avoir trahi, étant à Paris, la patrie du roi René.

Ce grand pontife du patois provençal n'entend pas que ses confrères s'exproprient autrement que dans le langage des « troun dé l'air » et des « répététros. » Parler français, c'est être renégat !

On s'est ému à Paris de cette licence..... poétique.

C'est bien de l'importance attribuée à une boutade de troubadour à court d'inspiration.

Le séparatisme provençal, c'est-à-dire le *félibrige* dont Mistral est le représentant en renom, ne mettra jamais en danger l'unité nationale.

Paix... pour des originaux qui s'amuse !

Ils vont bien, les cordons bleus de la lettre d'obédience !

Dans le département du Cher, une sœur Dominique, directrice de l'école communale de Lagnières, distribuait à ses élèves l'*Almanach du Pèlerin*.

Cet almanach met dans la bouche des républicains d'étranges maximes, entr'autres celles-ci :

- « Toute l'armée immoleras,
- « Les magistrats également.
- « Par écrit tu calomnieras,
- « Et par discours incessamment.

M. le préfet du Cher a trouvé que le *Pèlerin* de la sœur Dominique était un dangereux conseiller, et il a renvoyé icelle tricoter son bas, pendant deux mois, dans la « maison-mère. »

La peine est douce.

En rappelant à l'ordre cette colporteuse d'almanachs, M. le baron Cotte, préfet du Cher, a dû songer à la parole de l'évangile. « Pardonnez-leur, Seigneur, elles ne savent ce qu'elles font. »

La roue de la loterie nationale tourne depuis une semaine.

Ciel ! que d'illusions déjà déçues ! que de châteaux en Espagne déjà écroulés !

Et la fièvre n'est pas encore éteinte ! Et les battements de cœur ne sont pas encore calmés !

Nous ne serions pas surpris d'apprendre par la statistique médicale que le mois de janvier a été fertile en ruptures d'anévrismes, en transports au cerveau.

Tel est le résultat le plus clair de cette grande « machine » à surprises fantasmagoriques.

Le jour où la loterie nationale a dépassé les limites d'une œuvre d'utilité, elle est de-

venue une excitation malsaine, un miroitement des plus pernicieux.

C'est une faute.

Va pour une fois ! Mais qu'on n'y revienne plus !

M. Teisserenc de Bort, sans s'en douter, fait des milliers de clients pour la roulette de Monaco, où les chances de gain sont beaucoup moins infinitésimales.

Les spéculateurs malheureux du gros vont vouloir se rattraper.

Il ne manque actuellement au palais de Trocadéro qu'un tir aux pigeons dans le voisinage, pour que la ressemblance avec le casino de Monte Carlo soit complète.

Et encore ?...

Il faudrait des années à ce dernier pour faire un nombre égal de mécontents !

QUESTIONS DE POIDS ET MESURE

Le système métrique n'est pas en cause. ne s'agit que des balances de Dame Justice et de leurs respectables plateaux, dont l'équilibre laisse parfois à désirer.

Les bons frères de Caluire viennent d'obtenir de la cour de Dijon une condamnation de cent soixante-quinze mille francs et des centimes, contre M. Challemel-Lacour, ancien préfet du Rhône et présentement ambassadeur en Suisse.

Il est établi, par le rapport des experts que le préjudice éprouvé par les congréganistes s'élevait à cent quatre mille francs. On leur en alloue cent soixante quinze mille, bénéfice net : soixante et onze mille francs. C'est un joli denier, et au point de vue commercial, les bons frères n'ont pas trop à se plaindre de ce fameux 4 Septembre qui leur rapporte plus en somme que l'élevage des lapins.

Mais là n'est pas la question. Nous avons pris la sage habitude de nous incliner devant les arrêts de Justice, et les frères de Caluire auraient obtenu cinq milliards de dommages-intérêts, que nous nous inclinons avec le même respect.

Seulement, voici où le problème devient épineux, où le point d'interrogation devient menaçant.

On sait que devant la cour de Dijon, M. Challemel-Lacour invoquait l'argument suivant :

« Je n'ai pas agi comme particulier, mais comme préfet. Les actes d'administration sont couverts par le gouvernement, à preuve l'arrêté que voici. »

« Donc, que les Frères s'adressent à l'Etat qui est disposé à leur répondre et qu'ils me laissent en paix. »

Permettez, a répondu le procureur général Boissard, et après lui la cour, — vos actes ne sont pas d'un administrateur, mais d'un spoliateur.

Que vous ayez été préfet ou non, peu importe, nous ne connaissons que vous Challemel-Lacour et nous vous condamnons haut la main. Quant au gouvernement, qu'il aille se faire pendre ailleurs.

Voilà la théorie, voilà la jurisprudence.

M. Challemel-Lacour, quoique préfet, quoique agent du gouvernement, est condamné comme simple particulier.

Nous ne disons pas que cette jurisprudence soit pire qu'une autre, nous n'avons pas la prétention de donner des leçons de droit à une cour souveraine, mais du moment que la jurisprudence est adoptée, le simple bon sens exige qu'elle soit appliquée à tous les préfets, à tous les agents du gouvernement.

Or, quand des députés diffamés, injuriés et traînés dans la boue par le *Bulletin des Communes*, sont venus demander justice contre Dalloz et Fourtou, qu'ont répondu les tribunaux et les cours ?

Ils ont répondu simplement : Cela ne nous regarde pas, Dalloz et Fourtou faisaient acte d'administration en vous traitant d'incendiaires et de pétroleurs, — adressez-vous au gouvernement.

Quant des préfets du 16 mai, violant la loi sur le colportage, portant atteinte à la propriété des journaux, se sont vus actionnés en dommages-intérêts, — quel argument ont-ils invoqué pour leur défense ?

Le même exactement que M. Challemel-Lacour.

« Nous avons agi comme préfets, non comme particuliers. »

Et le tribunal des conflits, adoptant cet échappatoire ingénieux, a mis nos préfets hors de cause, sans l'ombre d'un dommage.

— Par conséquent, il ressort de ces décisions contradictoires, que la jurisprudence peut se résumer ainsi :

— Les fonctionnaires du 4 septembre sont directement et personnellement responsables de leurs actes ;

— Les fonctionnaires de l'ordre moral ne le sont jamais.

Trouvez-vous que la balance soit juste, et l'équilibre des plateaux irréprochable ?

Il est vrai que par compensation nous avons le bonheur de posséder une magistrature que « l'Europe nous envie. »

Jugez un peu, si elle ne nous l'enviait pas !

MILITARIANA

Les grands commandements sont décidément la soute aux poudres qui fait tout sauter.

Ne touchez pas à la Reine, disait-on jadis aux Tuileries.

Ne touchez pas aux grands commandements, telle était la devise de l'Elysée.

Nous ne voulons pas examiner à cette place ce que peut avoir d'irrégulier et d'anti constitutionnel l'intervention directe du maréchal en cette matière; — Nous nous bornerons à trouver étrange pour ne pas dire plus que l'on vienne parler de désorganisation de l'armée, à propos de cinq ou six chefs de corps compromis ou suspects.

En fait, la loi sur les commandements militaires, limitée à trois ans la durée du service pour les titulaires de ces commandements.

Il y a donc un certain... aplomb à prétendre que l'exécution de cette loi, votée par une Assemblée souveraine, est une cause de désorganisation militaire.

Si la loi est mauvaise, modifiez-la, changez-la, mais du moment qu'elle existe, son exécution est un droit public, un droit étroit, et c'est pousser un peu loin la fantaisie que de vouloir par bon plaisir suspendre ou entraver l'exercice régulier de notre législation.

En suivant cette voie, il n'y a pas de raison pour qu'on ne porte le canif dans les pages du Code civil, et qu'on ne lacère à son gré les articles qui vous déplaisent.

Mais en dehors de ce raisonnement topique, il est permis de soutenir, et tous les hommes de bonne foi soutiendront que non-seulement le remplacement des chefs de corps n'est pas une cause de désorganisation militaire, mais qu'il est au contraire une condition essentielle d'amélioration et de progrès.

Ah! si les commandants qu'il s'agit de remplacer se nommaient Condé, Turenne ou Masséna..

S'ils avaient remporté de ces victoires qui illustrent une nation. S'ils avaient fait preuve de ces qualités de stratège, de tacticien ou même d'administrateur qui s'imposent à l'estime publique.

Parbleu, nous serions les premiers à les défendre contre la mise en disponibilité.

Nous nous garderions de rechercher si celui-ci est bonapartiste, si celui-là est légitimiste, si cet autre est clérical.

Nous monterions sur tous les toits pour crier à pleins poumons :

— Respectez ces illustres guerriers, ne touchez pas à ces grands capitaines. — Ils sont les soutiens de l'armée, l'honneur du drapeau, la gloire de la patrie!

Mais voyons franchement, sans parti pris, est-ce que de semblables diatribes sont de saison avec les généraux dont nous demandons l'éloignement?

M. Bourbaki peut-il se comparer à Turenne, M. Bataille à Condé, et M. de Larzigues à qui vous voudrez?

Quelles victoires ont remportées ces généraux? Quelles preuves de capacités spéciales ont-ils données? Où et comment leur départ désorganiserait-ils l'armée?

Qu'ils aient fait preuve de bravoure personnelle, nous l'accordons, qu'ils aient dissipé quelques rassemblements d'Arabes, nous le voulons bien, — mais à ce titre, nous possédons des centaines, des milliers d'officiers capables de marcher crânement à l'ennemi. — Le capitaine Lelièvre, tenant tête à dix mille Bédouins avec 120 hommes, dans la redoute de Mazagan, a accompli un exploit supérieur à tous ceux de nos généraux d'Afrique.

Mais quand il s'est agi de la vraie guerre, de la grande guerre, quand il s'est agi de lutter contre un ennemi sérieux, habile et discipliné, de faire preuve en un mot de véritables qualités militaires.... Qu'avons-nous vu?

Nous avons vu hélas! tout cet état-major d'Afrique impuissant à défendre son pays contre l'invasion; nous avons vu le général Bourbaki, l'un de nos plus brillants visionnaires échouer, malheureusement, et chercher dans une tentative de suicide une consolation à ses déboires et à ses insuccès.

Eh bien! Est-il permis d'affirmer sérieusement que la retraite de ces officiers gé-

néraux serait une cause de désorganisation militaire.

Allons donc! dites plutôt qu'ils encombrant les avenues de l'armée, qu'ils ferment la route à d'autres généraux plus jeunes, moins routiniers, moins revêches au progrès et aux idées nouvelles: alors nous serons dans le vrai.

Quant à représenter nos chefs actuels comme des foudres de guerre, comme des officiers indispensables, — c'est une mauvaise plaisanterie, à moins que ce ne soit quelque chose de plus grave: — auquel cas il serait bon d'aviser et d'en finir une bonne fois.

Et, c'est ce qui vient d'être fait.

LA CHUTE D'UN ANGE

La chronique scandaleuse a eu à constater, cette semaine, la nouvelle chute d'un ange. Ce phénomène, — nous ne parlons que des cas qui viennent à la connaissance du public — va à peu près de pair avec les chutes des bolides, enregistrées par la statistique des observatoires. Depuis que l'Ordre moral a inauguré l'ère de moralisation vraie, on en signale, en moyenne, cinq ou six par année.

Cette fois la chute est des plus remarquables. L'ange déchu est de première grandeur. Ce n'est point un obscur vicar qui le démon de la chair a précipité dans la fange terrestre, mais un curé, un camérier du pape, un triple chanoine. Aucun titre, on le voit, ne lui manquait à la confiance des mères de famille et à la grâce divine. Celle-ci lui a fait pourtant défaut et l'autre s'est changée tout à coup en un immense dégoût.

Joli Monsieur, quel excellent pasteur que le curé Maret!

La Renaissance n'est pas friande de ces défaillances humaines, et elle jetterait volontiers le manteau de Japhet sur les turpitudes de quelques gredins, qui déshonorent leur nombreuse corporation, si la presse cléricale ne rendait pas les croyances libérales responsables de toutes les monstruosités qui affligent de temps à autre le cœur des honnêtes gens.

C'est la disparition de la foi qui donne libre carrière aux passions. C'est l'enseignement universitaire qui pervertit la généralité des consciences. C'est l'envahissement de la libre-pensée qui pousse la société aux appétits immondes. On n'entend que ces accusations banales dans les chaires de vérité, dans les journaux bien pensants, dans les pamphlets apostoliques, dans les congrès de la contre-révolution. Il n'est pas mauvais qu'elles reçoivent d'aussi écœurants démentis!

La chute de l'abbé Maret est pain bénit pour les Pharisiens, qui prétendent avoir le monopole de la vertu et un brevet antédiluvien de la morale civilisatrice.

Consentiront-ils enfin à rabattre un peu de leur sottise vanité?

Sera-t-il permis, désormais, à ceux qui refusent de baisser la mule du pape ou l'anneau des évêques, et qui n'ont pas honte de suivre un enterrement civil, de demander la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'affranchissement des services publics de toute ingérence religieuse, sans être traités, aussitôt, de dépravés et de brutes?

Un brin de tolérance et d'humilité sérirait bien, ce nous semble, à MM. les cléricaux!

Il est vrai qu'ils expliquent les chutes d'anges comme des scandales intermittents voulus par la Providence pour rappeler que le juste peut tomber sept fois par jour.

Mais le gros bon sens du public ne s'empêtera point dans ces subtilités jésuitiques.

Dites lui, après les exploits du chanoine Maret, que l'éducation sur les genoux de l'Eglise est la première éducation du monde!

DISCIPLINE PARLEMENTAIRE

Le bureau de la Chambre a déjà reçu plusieurs projets de loi, dus à l'initiative particulière des députés. D'autres viendront à la suite, et, pour peu que le défilé continue, les cartons ad hoc en seront bientôt remplis. Notez qu'il en reste une assez jolie queue, léguée par les législatures précédentes.

La plupart de ces projets sont destinés d'avance à ne pas franchir la première épreuve de la prise en considération. Ou ils ne répondent pas à un besoin d'actualité, ou ils laissent froids la plupart des députés qui en entendent la lecture, ou ils ont été l'objet d'une élaboration insuffisante. Ils encombrant inutilement les cartons, et absorbent un temps précieux des commissions, qui, pourtant, n'ont pas des loisirs en abondance. Leur unique mérite est de satisfaire leurs auteurs, qui s'en prévaudront au besoin pour affirmer devant les électeurs leur activité parlementaire.

Un peu de discipline, un peu de méthode ne seraient pas inutiles, croyons-nous, dans l'usage de cette faculté constitutionnelle, qui permet à tout député de s'ériger en Solon et en Lycurgue. L'opportunisme, si bien à la mode dans les couloirs de Versailles, veut

que l'on ne tente que des réformes politiques arrivées à terme, et que l'on ne gaspille point ses forces dans des essais qui ne peuvent aboutir. Qu'on l'applique donc aux nouveaux textes de lois apportés à M. le président Grévy!

Nous voudrions voir tout député renoncer au plaisir facile de mettre au monde un projet quelconque, et de réclamer pour lui le baptême parlementaire, lorsqu'il ne peut lui procurer d'avance un grand nombre de parrains. Cette précaution, toute naturelle, éviterait à la Chambre la douleur d'enterrer pas mal de cadavres mort-nés. Elle aurait aussi plus de temps pour les débats de haute importance. La stérilité d'une session, la discussion étriquée du budget, peuvent résulter, en effet, d'un encombrement de projets secondaires ou inutiles.

Il y a dans le cours de chaque session des grandes réformes, qui sont dans le courant de l'opinion, qui doivent fixer l'attention des groupes parlementaires et stimuler, — quand le gouvernement sommeille, — leur droit d'initiative.

Le dépôt des petits articles, destinés à réviser ou augmenter nos codes, devrait être l'exception et non la généralité. Encore devrait-il coïncider avec un besoin marqué des circonstances et être assuré de rencontrer un appui sérieux.

En engageant les députés à travailler en commun, à exercer leur mandat législatif avec discipline, nous ne voulons donner de leçon de tactique parlementaire à personne. Nous n'avons qu'un but: rappeler aux honorables de Versailles la maxime anglaise: « Time is money ».

Quitte pour la peur

Des bruits étranges couraient cette semaine dans notre ville. L'inquiétude était générale: les femmes oubliaient le tirage de la Loterie; le Salut Public ne pensait plus à Bismark; les obligations de la ville de Lyon se cotaient en baisse; les capitalistes retiraient leur argent des banques. Clarion même était sombre, et n'égayait plus d'aucune plaisanterie la distribution de ses prospectus.

Quels étaient ces bruits? Certes, il y avait bien de quoi être inquiet, et tout homme impartial reconnaîtra qu'ils étaient de nature à bouleverser une population même moins prudente et moins attachée à ses habitudes que notre excellente population Lyonnaise.

On disait que le Conseil municipal avait pris l'engagement de ne plus changer un nom de rue.

On disait que la voirie avait l'intention de faire désormais régulièrement et rapidement son service, et qu'elle attendait avec impatience qu'il tombât encore de la neige, pour en donner au public des preuves irréfutables.

On disait que les petits lacs qui font l'ornement de la place des Jacobins devaient être bientôt comblés.

On disait que les habitants du quai des Brotteaux, entre le pont Morand et le pont du Collège, allaient être privés de ces parfums capiteux qui pénètrent la nuit jusqu'au fond de leur alcôve, apportant avec eux les rêves enchanteurs.

On disait que la Chambre de Commerce de Lyon, ainsi nommée parce que la plupart des commerçants lyonnais ne sont pas admis à l'élection de ses membres, allait prendre en main la réclamation de quelque réforme utile au commerce lyonnais, par exemple, l'établissement d'un bureau télégraphique dans le quartier des Terreaux.

On disait que par suite de changements opérés dans le personnel, on courrait la chance, à l'avenir, en prenant une voiture de place, d'aller un peu moins lentement qu'à pied, et que les omnibus de la Compagnie Lyonnaise, ne voulant pas rester en arrière, iraient maintenant aussi vite qu'un facteur du télégraphe.

On allait jusqu'à dire, mais la chose est tellement inouïe que les plus crédules refusaient d'y ajouter foi, que nous aurions sous peu des tramways.

Ces rumeurs avaient pris une telle persistance, qu'il a été question un instant de leur donner un démenti officiel. Heureusement le bon sens lyonnais commence à reprendre le dessus, et rend inutile pareille mesure. Ces bruits tomberont d'eux-mêmes. Il était néanmoins de notre devoir de journaliste de nous renseigner exactement. Nous sommes allés aux informations, et, après une enquête minutieuse, nous sommes à même de rassurer complètement nos lecteurs. Il n'y avait pas un mot de vrai dans ces racontars; nous en sommes quittes pour la peur.

Nous croyons toutefois qu'il est du devoir de la police de rechercher les auteurs de ces faux bruits, qui sont de nature à troubler profondément la tranquillité publique, et risquent même de causer des perturbations cérébrales.

THÉÂTRES

Grand-Théâtre. — Les représentations de M^{lle} Galli-Marié viennent encore de prouver ce que nous avançons naguère au sujet de M^{lle} Heilbron,

— à savoir que le public, loin de désertier le théâtre, saisit au contraire toutes les occasions de s'y rendre, à la condition toutefois d'y être attiré par la nouveauté ou la variété des spectacles et des interprètes. La saison se trouvant jusqu'à présent très en retard sous le rapport des nouveautés ou des reprises, la foule profite d'un nom sur l'affiche pour se précipiter dans la salle et la remplir jusqu'aux combles.

Autant dans l'intérêt des spectateurs que dans le sien propre, il est très-fâcheux que la direction — empêchée pour divers motifs de monter ou de remonter quelques grands-opéras et opéras-comiques, — ne profite pas davantage des artistes qu'elle pourrait avoir en représentations, étoiles et nébuleuses au besoin, pour corser ses recettes et donner satisfaction à la curiosité publique. Mais M. Aimé Gros n'est pas, tant s'en faut, partisan des rossignols de passage. Il a une foi un peu excessive dans la valeur de ses troupes.

En principe, à la vérité, mieux vaudrait qu'une scène comme celle de Lyon, put se suffire à elle-même. Dans la pratique, il y a d'autres points de vue à examiner. L'illustre M. d'Herblay, par exemple, n'a eu garde d'appeler à son secours des artistes étrangers pendant l'année où il eut la bonne veine d'engager M^{lle} Devriès; par contre son non moins illustre successeur et protégé, M. Senterre, n'a réussi à se maintenir durant deux ans qu'avec le concours de talents venus du dehors pour renforcer ses compagnies lyriques. Les Lyonnais assistèrent à un défilé de chanteurs et chanteuses exotiques, allant de l'excellent au pire, en passant par le médiocre; ils ont été ravis, désillusionnés, charmés & écœurés à tour de rôle, mais ils venaient au théâtre; et même en cas de désappointement trop vif, le public n'était point fâché d'avoir jugé de visu et de auditu telle ou telle réputation, fût-ce celle de M^{lle} Moisset.

Sans faire à M. Aimé Gros l'injure de comparer son administration à celle de M. Senterre, il agirait sagement, puisque sa troupe manque d'éléments d'attraction, en usant, voire même en abusant des artistes en représentations, quoiqu'il puisse lui en coûter de froisser l'amour-propre de quelques-uns de ses sujets. La double expérience tentée ce mois-ci doit amplement le lui démontrer.

Cette digression nous a éloigné un brin de M^{lle} Galli-Marié. Au surplus, qu'aurions-nous à dire de ce sympathique talent, de cette étrange personnalité lyrique, que chacun ne sache, et que nous n'ayons déjà répété à cette place, lors des fréquentes visites de Mignon?

Douée d'une merveilleuse intelligence scénique, d'un admirable tempérament dramatique, étudiant, sentant les moindres effets, les plus minimes détails de ses rôles, ne laissant absolument rien au hasard dans ses créations, M^{lle} Galli-Marié est parvenue à s'identifier avec ses personnages, qu'il s'agisse de Mignon, Carmen ou Piccolino, à un tel point que nulle autre, après elle, n'a pu les jouer autrement ou les faire admettre du public interprétés d'une autre façon qu'elle ne les avait compris. On l'a imitée, — les meilleures ont été les plus proches du modèle, — mais personne ne l'a, non pas surpassée, mais égalée.

Aujourd'hui, si la comédienne, si l'artiste sont restées accomplies, l'organe trahit la fatigue, le timbre s'est un tantinet voilé, la voix a quelques trous, et l'habileté de la virtuose se trouve forcée de venir à l'aide pour contourner certaines difficultés vocales. Ces légères défaillances n'ont point empêché un très-vif succès, justifié et prévu par les sympathies que M^{lle} Galli-Marié a conquises à Lyon.

Ce succès a été partagé par les autres interprètes de Mignon, MM. Herbert, Degrave, Jouanne, Nerval et M^{lle} d'Erville, qui ont contribué à un excellent ensemble. Pourquoi alors les nombreuses représentations de l'œuvre d'Ambroise Thomas données depuis l'ouverture de la campagne n'ont-elles pas valu celles-ci? Pourquoi la présence de M^{lle} Galli-Marié a-t-elle été nécessaire pour activer les efforts et animer le zèle de quelques-uns? Pourquoi, puisque le bon est possible, se contente-t-on de nous donner du passable dans les représentations ordinaires? Nous laissons la résolution de ce problème à la conscience des talents intermittents de notre troupe.

— La succession de M. Aimé Gros est ouverte.

Sur le rapport de M. Chéron, le conseil a voté l'acceptation de la démission du directeur, le maintien des deux scènes sous la même administration, les réparations du Grand-Théâtre, sa réouverture au 1^{er} octobre 1879 et le chiffre de la subvention actuelle de 144,000 francs.

Il n'est pas question de modifications au cahier des charges.

Il se peut que, même sans cette modification, la ville rencontre un directeur assez courageux, assez intrépide, pour solliciter l'entreprise de nos deux théâtres. Mais qu'elle prenne garde aux gens trop habiles.

Dans tous les cas, si une diminution des charges était nécessaire, nous ne doutons pas qu'on accorde la préférence à M. Aimé Gros, qui se remettrait probablement sur les rangs, et mérite qu'on ait égard aux efforts tentés par lui et en partie réalisés pour le relèvement du niveau de notre scène.

Ces modifications possibles, sans nuire aux intérêts artistiques de Lyon, devraient consister, ce nous semble, dans les déterminations suivantes au cahier des charges, pour ne mentionner que les principales.

- Au Grand-Théâtre :
 - Engagement facultatif d'un second fort ténor;
 - Réduction du corps de ballet;
 - Réduction des masses chorales.
- Aux Célestins :
 - Suppression ou réduction de certains emplois, tels que premier rôle de comédie (femme) et deuxième et troisième amoureux;
 - Réduction des masses chorales.
- Au Grand-Théâtre et aux Célestins :
 - Augmentation du nombre et du prix des places numérotées.

Enfin, révision sérieuse et diminution considérable des entrées de faveur attribuées le plus souvent sans motifs sérieux, tant à la presse qu'aux innombrables administrations de toutes sortes, civiles et militaires, dont les membres contribuent sans doute à l'éclat de la salle, sans orner le moins du monde les caisses directoriales.

G. LAURENT.

Pour tous les articles non signés : Le Gérant responsable,

A. ALBICY.

Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALBICY, 546.

Le SIROP de VIAL de Vaise

extrêmement fortifiant et d'un goût agréable, convient dans toutes les affections...

Il a été employé avec un grand succès contre les maux d'estomac, gastrites, gastro-entérites, les maladies de poitrine...

Il est excellent pour tempérer l'ardeur des fièvres, pris en remplacement des sirops acidulés ou des boissons émollientes.

Il convient dans tous les cas de fièvre rouge, rougeole, petite-vérole, dont il favorise l'éruption en calmant les symptômes inflammatoires.

Il réussit aussi très-bien dans la plupart des cas où l'on croit que les enfants ont des vers, quand il y a démanchement du nez, de la gorge, toux sèche, vomissements, coliques, dévoiements, convulsions, etc.

L'usage de ce Sirop a ramené à la santé des personnes phthisiques, vulgairement dites poitrinaires au premier et au deuxième degré, et à la dernière période, lorsqu'on ne conserve plus d'espoir, c'est encore ce qui a procuré le plus de soulagement et paru conserver plus longtemps la vie des malades.

Il est d'une grande utilité pour fortifier le tempérament des personnes épuisées par les suites d'une longue maladie, et dans tous les cas où des remèdes trop violents auraient laissé beaucoup d'irritation.

Il convient très-bien aussi aux personnes tourmentées d'irritations nerveuses, qui éprouvent de l'agitation, de l'insomnie; quelques cuillerées de Sirop, aidées d'un ou deux grands bains, ramènent promptement le calme et le bien-être.

Nous en recommandons l'usage aux malades affligés d'irritations chroniques, soit de la poitrine, soit de l'estomac ou des intestins, et qui ont épuisé sans succès toutes les ressources de la médecine; qu'ils aient de la persévérance dans son emploi, ils s'en trouveront bien.

Enfin, ce Sirop peut être employé avec un grand avantage toutes les fois qu'il est nécessaire d'adoucir, rafraîchir et fortifier. C'est par ces précieuses qualités

qu'il calme dans la plupart des maladies aiguës, et guérit plus promptement que par les moyens ordinaires. Comme il ne contient aucune préparation opiacée ou narcotique, on peut le donner en toute sécurité depuis l'enfant qui vient de naître jusqu'au vieillard le plus débile; étant préparé d'après les conseils de plusieurs médecins distingués, avec l'extrait de substances extrêmement douces, rafraîchissantes et fortifiantes, on conçoit qu'il peut faire beaucoup de bien, et que jamais il ne peut causer aucun accident, quelle que soit la quantité qu'on en prend.

On le trouve au dépôt général: Pharmacie VIAL, grande rue de Vaise, 41. — A Saint-Etienne, Pharmacie CHEVRET, 29, rue de la Ville, et dans toutes les bonnes pharmacies.

Le Flacon: 3 fr.; le demi-Flacon, 1 fr. 80

OFFREZ COMME ÉTRENNES Une Machine à Coudre "SINGER" En Amérique et en Europe, les Machines à Coudre véritable "SINGER"...

Seule Maison à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 58

MAISON D'ACCOUCHEMENT Soirs MME DUPORT Discretion TIENT DES PENSIONNAIRES Lyon, 31, rue Centrale (Ecrire franco)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE En formation des MINES D'ARGENT ET FONDERIES DE BINGHAM CAPITAL: 17,000,000 DE FRANCS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE AUX 34,000 Actions de 500 Francs FORMANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION M. de BANNEVILLE, G. O. Ancien Ministre. M. BUCHOT, Administrateur de la Société d'Assurances La Foncière.

EXPOSÉ: Le but de la Société est l'acquisition immédiate, déjà assurée par contrat, de la propriété des mines d'argent, fonderies, ateliers et dépendances de Old Telegraph (Utah), l'une des plus riches de

l'Amérique, actuellement en pleine exploitation, et dont les bénéfices nets sont de 346,500 francs par mois. Les développements et améliorations actuels doivent, dès cette année, doubler les bénéfices.

VERSEMENTS: En souscrivant. 250 fr. Le 22 février. 250 fr. 500 fr. La cote officielle sera demandée aussitôt après la constitution de la Société.

SOUSCRIPTION OUVERTE JEUDI 6 et VENDREDI 7 FÉVRIER A PARIS, à la Société anonyme de Crédit Mobilier, 15, place Vendôme; EN PROVINCE, chez tous les Banquiers, ses correspondants. On peut, dès à présent, souscrire par correspondance. On peut se procurer au Crédit Mobilier tous les rapports, prospectus et statuts.

MÉDECINE

I. — Maladies de la Gorge, de la Voix, et de la Bouche, accidents causés par le mercure et le tabac. — Faire usage des Pastilles de Bethan, au sel de Berthollet: 2 fr. 50, la boîte. II. — Maladies de l'Estomac et des Intestins, digestions pénibles, manque d'appétit, aigreurs, renvois, vomissements, etc. — Faire usage des Pastilles et des Poudres de Paterson, au bismuth et magnésie. — Pastilles: 2 fr. 50; Poudres: 5 fr. III. — Appauvrissement du sang, fièvres, maladies nerveuses. — Le Vin de Bellini au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, convient aux Enfants, aux Femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès. — La bouteille: 14 fr. DÉPÔTS à la Pharmacie BETHAN, faub. St-Denis, 90, PARIS, et dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger

Étude de M° G.-N. RUCHON, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32.

VENTE VOLONTAIRE Sur publications judiciaires En deux lots séparés, sans enchères générales, En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon: 1° d'une

MAISON Située à Lyon, rue Tramassac, 32; 2° d'une

PROPRIÉTÉ Avec Jardin Situés à Lyon, montée des Gémovains, 4,

Appartenant à Madame Duperray, née Richard

Adjudication au Samedi quinze février mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi, au Palais-de-Justice.

Mises à prix: Premier Lot. . . 5,000 fr. Deuxième Lot. . . 2,000 fr.

Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à M° Ruchon, avoué poursuivant, à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32; à M° Peillon, Fore, avoués, et pour voir le cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé. Signé: RUCHON.

Étude de M° G.-N. RUCHON, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32

VENTE Sur publications judiciaires, A laquelle les étrangers seront admis, En l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Lyon,

En un seul lot, D'un espace de

TERRAIN D'une contenance de 700 mètres environ,

Situé à Lyon, cours de Brosses, près l'avenue de Saxe, Appartenant à Jean-Baptiste-Ernest Miciol.

Adjudication au Samedi quinze février mil huit cent soixante-dix-neuf, à midi, au Palais-de-Justice.

Nota. — Pour plus amples renseignements, s'adresser à: 1° M° Ruchon, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32, poursuivant et rédacteur du cahier des charges; 2° M° Pondeveaux, avoué à Lyon, rue Neuve, 7, collicitant; Au greffe du Tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges déposé au rang des minutes. Signé: RUCHON.

1 fr. 50 ORGUE AMÉRICAIN. Charmantes mélodies peuvent être jouées. N'est pas à manivel. automat. Jeu facile même pour enfant. — Orgue nouveau genre dit: ORGUE VIENNE surpasse ce qui s'est fait jusqu'ici. 2,50, 4,50, 5,75. Grand jeu tr. mélodieux, tr. riche: 6,50. — Chacun 25 c. en sus p' port. On expéd. fr. cont. timb. ou mandat. (Prospectus franco). G. SMITH 8, rue de la République, Paris.

GUÉRISON RADICALE de jours des maladies récentes ou anciennes, par les Capsules QUET. Traitement facile à suivre en secret et même en voyage. — Injection QUET hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède. S'adresser, à Lyon, à la Pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. Même pharmacie: Pomme souveraine pour les yeux. Prix: 2 fr. — Lequel infailible contre les maux de dents, Prix: 2 francs.

Extrait de Viande BOUILLON INSTANTANÉ MAGEBIG 5 Médailles d'Or, 3 Gds Diplômes d'Honneur PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE Se vend chez les Épiciers et Pharmaciens.

Articles de Luxe et de Fantaisie MON CASSET Rue de la République 32 (EX-RUE DE LYON) MAROQUINERIE ÉVENTAILS Bijouterie. — Tabletterie Sacs gileciers, Necessaires garnis Ébénisterie artistique Porte-Bouquets, Pass-Partout Chapelles, Petits Bronzes Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie Caves à Liqueurs Porte-Cigares en Cuir de Russie

AUX ASTHMATIQUES

16 ans de succès et des cures si nombreuses qu'elles ne se comptent plus, prouvent que le traitement de M. Aubrée, médecin-pharm. à Ferté-Vidame (Eure-et-Loire), est sans rival contre l'asthme, la toux, l'oppression, la bronchite, le catarrhe; il est à la portée de tous. Consultations par correspondance, renseignements gratuits.

PÂTE & SIROP D'ESCARGOTS De MURE, à PONT-SAINT-ESPRIT La Pâte et le Sirop de MURE guérissent sûrement les irritations de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chroniques, asthme, coqueluche. Prix de la Pâte: 1 fr. la boîte. — Prix du Sirop: 2 fr. le flacon. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. — Refuser les contrefaçons.

PLUS DE RHUME DE CORNEAU Guérison en 24 heures par la POUDRE EGALON 0 fr. 75 c. — Dans les Pharmacies

INJECTION SALICYLATE DE ZINC DÉPÔT Ph. SIGNOUD 1, place des Jacobins, 1 (déposit général) Armandy, c. Brosses, 16 Merlaton, 115, b. Croix-Roussie; Noir, r. Trion, 49; Vézou, c. Morand, 5; Vial, gr. r. de Vaise, 41.

INJECTION DES ÉCOULEMENTS PROPRÉTIÉ GÉNÉRIQUE PLUS INFAILLIBLE DES ÉCOULEMENTS PROPRÉTIÉ GÉNÉRIQUE PLUS INFAILLIBLE DÉPÔT: Pharmacie des Célestins et toutes les Pharmacies.

AU LABOUREUR Maison recommandée pour la bonne fabrication des CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETTES ET ENFANTS BON MARCHÉ ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ Dépot de la chaussure Pinet

PLUS DE CHEVEUX BLANCS MÉLANOGÈNE Teinture par Excellence de DICQUEMARE Aîné, Chimiste (ROUEN) Pour teindre à la minute, en toutes nuances, les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucun odeur. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour. Se trouve à Lyon, chez M. BRIAU, rue du Bas-d'Argent, 2 ET DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE PRIX: 3, 12 & 15 FR.

MAIZ EXTRACT DÜRR (Extrait de Malt et Bonbons de Malt Dürr, de Strasbourg) Employés en Allemagne depuis longtemps avec le plus grand succès, pour combattre les Maladies de Poitrine, SEULS PROPRIÉTAIRES qui calment la TOUX instantanément. Des plus efficaces, par le Diastase qu'ils contiennent pour la guérison des Dyspepsies, Gastralgies, Aigreurs, Vomissements, etc., etc. Le flacon d'extr. de Malt, 2 fr. 50. — La boîte de Bonbons, 2 fr. Dépôt général, Pharm. SIMON, rue de Lyon, 89.

Pharmacie LANGLADE & AUGUET, rue Thomassin, 8. NEURALGIES, MIGRAINES, MAUX DE TÊTE Guérison rapide et sûre par la Poudre Antineuralgique de G. Langlade

J'ENVOIE GRATIS avec pressé à l'appui, l'indication de la formule infailible pour guérir en secret et sans frais les écoulements récents ou invétérés. — EYMIN, Vienne (Isère). INJECTION BARRAJA VRAI INFAILLIBLE Guérison instantanée, radicale, des maladies récentes les plus invétérées. Prix: 5 fr. 116, cours Lafayette, Lyon.

ANÉMIE, CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT Mauvaises Digestions, Convalescences prolongées VIN BERTRAND Le Tonique par excellence A BASES DE QUINQUINA & D'EXTRAIT DE MALT mélangés aux principes aromatiques du café, du cacao, de la vanille et de l'essence d'orange. Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul fébrifuge, le seul reconstituant des forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit par tout autres causes débilitantes dissimulant parfaitement sous un goût exquis la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs, le seul enfin justifiant cette maxime d'Horace: Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. Celui-là atteint la perfection qui sait joindre l'utile à l'agréable. ENTREPOT GÉNÉRAL CHEZ L'INVENTEUR Pharmacie des Archers, rue Confort, 12, Lyon Dépôt dans toutes les pharmacies de France et de l'Étranger. PRIX: 3 FRANCS Pour éviter les contrefaçons, exiger la signature LÉON BERTRAND.

LAVAGE DE TÊTE AU PANAMA Séchage instantané, Coupe de cheveux microscopiques. Teintures brune, noire ou blonde. — Salon d'application et de consultation. — Discretion assurée — ROCHON, breveté, cinq fois médaillé aux expositions de Vienne, Lyon et Paris. RUE GRENETTE, 34, Lyon.

VÉRITABLE TOILE SOUVERAINE Contre DOULEURS rhumatismales, PLAIES et BLESSURES préparée par VERRIÈRE, pharm. à Lyon Rue St-Côme, 8, à FOUR'S BLANC Prix 6 fr. le mètre (2) contre mandat-poste. Exig. sur la toile le cachet Verrière. Dép. d. toutes les pharm.

Compagnie Générale d'Affichage V. Fournier, Direct., 14, rue Confort

FARINE MEXICAINE C'est un fait acquis à la science aujourd'hui, que toutes les maladies de poitrine sont guérissables par l'emploi de la Farine Mexicaine du doctor Benito del Rio de Mexico. Cet aliment est non-seulement le plus sûr, mais encore le plus agréable remède pour guérir: les maladies de poitrine, bronchites, catarrhes, maladies du larynx, phthisie pulmonaire tuberculeuse, maladies concomitantes, vieux rhumes, anémie et épuisement prématuré. S'emploie pour la nourriture des vieillards, des convalescents et des jeunes enfants. Dix ans de succès et 100,000 malades guéris le plus souvent alors qu'on les croyait perdus sans ressource, prouvent qu'on ne doit jamais désespérer. La Farine Mexicaine se trouve à Tarare (Rhône), chez le propagateur M. E. Barlerin, pharmacien-chimiste, Lyon, pharm. Farley, 114, quai Pierre-Scize, et dans toutes les principales pharmacies, herbiseries, drogueries et épicerie de Lyon et de France. Mêmes maisons: Café Barlerin hygiénique de santé, stomacal et fortifiant; en boîtes de 500 grammes. Prix 2 francs.